



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 avril 2013

La cybersécurité au cœur du nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale place la sécurité et la défense des systèmes d'information au cœur des priorités stratégiques de la Nation.

Le Livre blanc répond au constat de l'augmentation en quantité et en sophistication des cyberattaques contre les systèmes d'information de nombreuses entreprises nationales et de l'Etat. Si aujourd'hui les attaques informatiques portent gravement atteinte au potentiel scientifique et technique de la France et à sa compétitivité économique, leurs conséquences pourraient à l'avenir être plus graves encore, au travers d'actions de sabotage allant jusqu'au déclenchement de catastrophes écologiques ou technologiques susceptibles d'entraîner la perte de vies humaines.

La première priorité affirmée par le Livre blanc est de renforcer le niveau de sécurité des systèmes d'information essentiels au bon fonctionnement des opérateurs d'importance vitale et donc de la Nation. Ce renforcement implique pour les systèmes d'information les plus critiques :

- le respect de référentiels de sécurité à appliquer par les opérateurs ;
- la mise en place de dispositifs de défense adaptés ;
- l'obligation de déclarer les incidents ;
- la capacité pour l'État de vérifier par des audits le niveau de sécurité de ces systèmes et, en cas de crise grave, d'imposer les mesures nécessaires.

Des dispositions législatives et réglementaires encadreront la mise en œuvre de ces mesures.

Le Livre blanc souligne également l'importance du maintien d'une industrie nationale capable de produire en toute autonomie certains équipements de sécurité.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, les effectifs des administrations concernées seront renforcés à la hauteur de ceux de nos partenaires britanniques et allemands. Le nombre d'experts formés sera accru. Plus largement la sensibilisation et la formation aux règles élémentaires de sécurité informatiques seront intégrées dans l'enseignement supérieur.

Contact presse :

Bureau Communication de l'ANSSI : +33 (0)1 71 75 84 04 – communication [at] ssi.gouv.fr

A propos de l'ANSSI :

En vertu du décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 modifié par le décret n° 2011-170 du 11 février 2011, l'ANSSI assure la mission d'autorité nationale en matière de défense et de sécurité des systèmes d'information. Elle est rattachée au Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sous l'autorité du Premier ministre.